



PLAN DE COURS

COURS : Soccer

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : 109 Éducation physique

PONDÉRATION : Théorie : 0 Pratique : 2 Étude personnelle : 1

Professeur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Michel Mathieu	E-09	3360	michel.mathieu@college-em.qc.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonnateur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Hélène Morin	AR2	6731	helene.morin@college-em.qc.ca
Martin Choquette	AR2	6774	martin.choquette@college-em.qc.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT¹

PRÉSENTATION DU COURS DE SOCCER

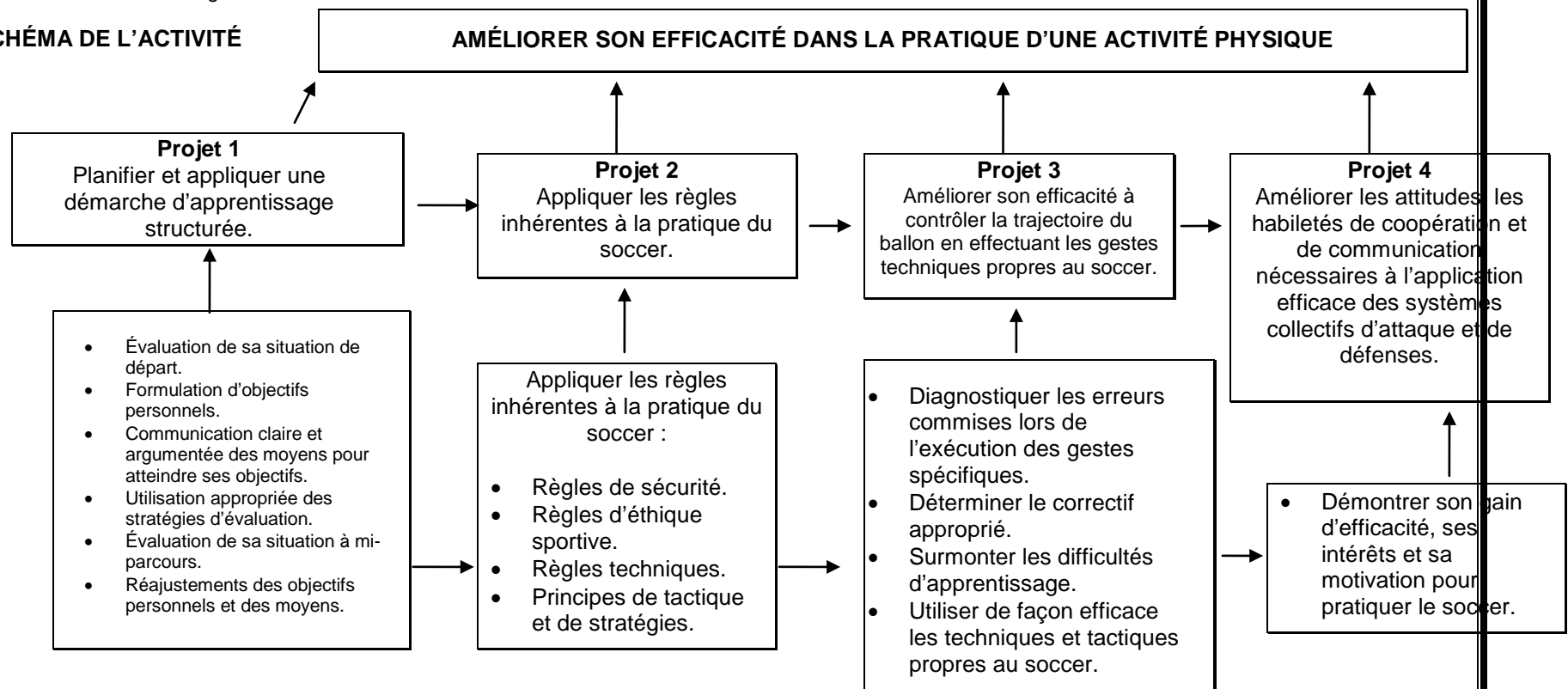
Ce cours n'est préalable à aucun cours et n'a pas de co-requis. Cependant, il doit précéder, avec un cours de l'ensemble 1, le cours de l'ensemble 3.

Le cours de soccer est un laboratoire dans lequel le participant expérimente et s'approprie une démarche d'apprentissage structurée dans le but de développer les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour relever avec plaisir et valoriser les défis que propose ce sport d'équipe et pour en apprécier toute la beauté.

L'enjeu du soccer, c'est l'**espace** (terrain de jeu). La **coopération** et la **communication** avec les partenaires doivent être constantes. La stratégie devrait permettre une juste **opposition** aux ressources de l'adversaire. Le cours de soccer vise l'apprentissage des gestes techniques et tactiques pertinents à cette activité : **déplacements, contrôle du ballon et du territoire, dribble, passe et réception, tir, coup de pied et de tête, remise en touche, jeu du gardien, gestes qui visent à atteindre le but adverse pour marquer.**

En plus de développer son efficacité et son aisance dans la pratique du soccer, le participant acquiert une méthode, des outils et des attitudes qui lui permettent d'intervenir de manière organisée et efficace sur l'amélioration de ses habiletés et sur toute situation d'apprentissage dans laquelle il peut vouloir s'engager.

SCHEMA DE L'ACTIVITÉ



¹ L'usage épïcène du masculin dans ce texte est une forme neutre. Il ne vise qu'une meilleure lisibilité du texte et ne comporte aucun caractère discriminatoire à l'égard des personnes de sexe féminin.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour plus d'information sur les cours d'éducation physique au collégial, veuillez vous référer au site web du département d'éducation physique :

<http://www.college-em.qc.ca/dept/educationphysique/>

L'éducation physique et la formation générale

Avec les autres disciplines de la formation générale, l'éducation physique contribue au développement des habiletés, des connaissances et des attitudes nécessaires pour s'intégrer à la société comme individu lucide, responsable et actif. Elle contribue à divers degrés aux buts de la formation générale :

- ◆ La capacité de développer une pensée autonome et critique sur son mode de vie et sa santé
- ◆ La conscience de ses responsabilités envers soi et les autres
- ◆ L'application des savoirs à l'analyse de situations et à la détermination de l'action
- ◆ La prise de conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé
- ◆ La conceptualisation
- ◆ L'analyse et la synthèse
- ◆ La maîtrise de méthode de travail
- ◆ Le développement de l'autonomie
- ◆ Maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation

En tout → 3 ensembles

Les cours offerts en éducation physique sont partagés en trois ensembles. Pour obtenir les trois unités en éducation physique, l'étudiant devra réussir un cours de chaque ensemble. Il n'y a pas de préalable aux cours des ensembles 1 et 2. Par contre, la réussite des deux premiers ensembles est préalable à l'ensemble 3.

Ensemble 2

A l'aide d'une méthode de travail par objectifs personnels, l'étudiant intervient avec succès sur l'amélioration de ses habiletés motrices, de ses techniques ou de stratégies complexes. Il développe un sentiment de compétence et d'efficacité dans l'apprentissage qu'il aborde avec confiance et plaisir.

Particularité des cours d'éducation physique au collège Édouard-Montpetit

Les cours d'éducation physique ne combinent pas les besoins d'activité physique de l'étudiant. Afin de mieux performer à l'école et pour favoriser le développement des compétences en éducation physique, il est fortement suggéré aux étudiants de rechercher dès leur entrée au collège des façons d'être régulièrement actif en dehors de ses cours d'éducation physique.

Afin de contrer les effets dévastateurs de la sédentarité, tous les cours comportent de façon régulière une activité ou une routine d'exercices exigeant un effort soutenu et vigoureux avec un accent particulier sur le développement de la composante cardiovasculaire que l'étudiant est aussi invité à prendre en charge dans sa pratique hors cours.

Au terme de l'ensemble 3, donc à la fin de sa démarche en éducation physique au collégial, l'étudiant devra démontrer une condition physique cardiovasculaire lui permettant d'atteindre le seuil de réussite dans une épreuve ou un test critérié.

OBJECTIF MINISTERIEL Ensemble 2 (code 4EP1)

AMÉLIORER SON EFFICACITÉ LORS DE LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE.

Renseignements liés à la pondération (0-2-1)

- 0 → temps hebdomadaire consacré aux apprentissages théoriques
- 2 → temps hebdomadaire consacré à la pratique d'activités physiques
- 1 → temps hebdomadaire consacré au travail personnel

Formule du cours

Une activité de 45 heures réparties sur 10 semaines à raison de trois heures de cours intensifs et d'une heure et demie de travail personnel par semaine.

PLANIFICATION DU COURS

Projet 1 : Planifier et appliquer une démarche d'apprentissage structurée

Objectifs, durée	Stratégie (méthode, contenu)	Résultats attendus (critères d'évaluation, normes de maîtrise)	Travail préparatoire (travail personnel)	Évaluation (mode, modalités, pondération, échéance)
<p>Évaluer sa situation de départ</p> <p>Se fixer des objectifs d'amélioration réalistes</p> <p>Évaluer sa démarche et le degré d'atteinte de ses objectifs</p>	<p>Utilisation d'un parcours</p> <p>Sur le terrain, le professeur utilise plusieurs éducatifs et laisse du temps à l'étudiant par la suite de parfaire sa technique et son jeu.</p> <p>Dans le cahier du participant.</p>	<p>Identifier correctement ses besoins et formuler des objectifs.</p> <p>Évaluation du professeur sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pertinence des éducatifs - utilisation correcte des stratégies d'évaluation - travail soutenu - attitude - communication claire et argumentée 	<p>Travail hors-cours : « Diagnostic et prescription »</p> <p>BILAN (Cours 10)</p>	<p>Cours # 2 à 10</p> <p>Cahier du participant <u>10 points</u></p> <p>Évaluation du professeur <u>sur fiche</u> (5 pts/cours) <u>15 points</u></p> <p>Cahier du participant <u>5 points</u></p> <p>Total pour ce projet : <u>30 points</u></p>

Projet 2 : Appliquer les règles inhérentes à la pratique du soccer et adopter des attitudes et des comportements respectueux et sécuritaires

Objectifs, durée	Stratégie (méthode, contenu)	Résultats attendus (critères d'évaluation, normes de maîtrise)	Travail préparatoire (travail personnel)	Évaluation (mode, modalités, pondération, échéance)
<p>Démontrer sa compréhension des règles du soccer</p>	<p>Les capsules théoriques, la lecture recommandée et les exercices pratiques permettent l'étude des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles de sécurité • Règles d'éthique sportive • Règles de base sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le terrain de jeu ; ○ Le contrôle du ballon ; ○ Arbitrage, juges ; ○ Coup d'envoi ; ○ But marqué ; ○ Remise en touche ; ○ Hors-jeu ; • Règles tactiques 	<p>Démonstration suffisante de ses connaissances théoriques sur les règlements.</p>	<p>Pratique de l'activité.</p> <p>Lecture sur les règles inhérentes à la pratique du soccer.</p>	<p>Cours # 4</p> <p>Examen théorique sur les règles et terminologie <u>15 points</u></p> <p>Total pour ce projet : <u>15 points</u></p>

Projet 3 : Améliorer ses habiletés motrices et techniques (parcours d'habiletés)

Objectifs, durée	Stratégie (méthode, contenu)	Résultats attendus (critères d'évaluation, normes de maîtrise)	Travail préparatoire (travail personnel)	Évaluation (mode, modalités, pondération, échéance)
Démontrer l'amélioration de ses habiletés motrices et de ses techniques liées à l'efficacité à contrôler le ballon	<ul style="list-style-type: none"> Pratique guidée sur le terrain (éducatifs). Parcours d'habiletés techniques : jongleries, touches, passes au sol, passes aériennes, têtes, tirs cadrés, chrono. Intégration des techniques et tactiques dans le jeu. 	<p>L'étudiant démontre des gains d'efficacité lors d'un parcours d'habiletés.</p> <p>Précision des gestes techniques et la rapidité d'exécution.</p>	Pratique des habiletés techniques hors-cours.	<p>Cours # 8</p> <p>Parcours observé par le professeur</p> <p>Total pour ce projet : <u>25 points</u></p>

Projet 4 : Améliorer les attitudes et les habiletés de coopération et de communication nécessaires à l'application des systèmes collectifs d'attaque et de défense

Objectifs, durée	Stratégie (méthode, contenu)	Résultats attendus (critères d'évaluation, normes de maîtrise)	Travail préparatoire (travail personnel)	Évaluation (mode, modalités, pondération, échéance)
Améliorer les attitudes et les habiletés de coopération et de communication nécessaires à l'application efficace des systèmes collectifs d'attaque et de défense (stratégies complexes).	<p>Le participant est confronté à contribuer de façon efficace à l'exécution de tâches collectives complexes en situation de jeu, des tâches qui demandent des habiletés de concentration, d'organisation, de coopération et de communication.</p> <p>Observation et application des techniques et tactiques acquises.</p>	<p>Le participant est capable d'exécuter les éléments techniques et tactiques au moment opportun pour coopérer efficacement aux activités collectives d'attaque et de défense.</p>	<p>Préparer l'épreuve terminale.</p> <p>Le travail personnel effectué permet au participant de réaliser certains apprentissages essentiels à une implication efficace dans l'exécution de tâches collectives complexes.</p> <p>Faire le lien entre ses évaluations et ses objectifs.</p>	<p>Cours # 9 et 10</p> <p><u>Épreuve terminale</u></p> <p>Observation des règles : 3 pts</p> <p>Attitude : 3 pts</p> <p>Intensité : 3 pts</p> <p>Qualité des passes : 3 pts</p> <p>Qualité des réceptions : 3 pts</p> <p>Déplacements : 3 pts</p> <p>Qualités offensives : 3 pts</p> <p>Qualités défensives : 3 pts</p> <p>Comm. et jeu collectif : 6 pts</p> <p>Total pour ce projet : <u>30 points</u></p>

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Objectifs d'apprentissage	Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Projet 1	Planifier et appliquer une démarche Cahier du participant	À la maison et terrain de soccer	2 ^e au 10 ^e cours	30 points
Projet 2	Examen théorique	En classe	4 ^e cours	15 points
Projet 3	Amélioration des habiletés motrices et techniques Parcours d'habiletés	Terrain soccer	8 ^e cours	25 points
Projet 4	Évaluation en jeu Épreuve terminale	Terrain soccer	9 ^e et 10 ^e cours	30 points

Le seuil de réussite de ce cours est de 60 % basé sur le total des notes accumulées dans tous les examens sommatifs. Cette note minimale est accordée si l'étudiant a démontré qu'il a atteint les objectifs d'apprentissage du cours aux seuils fixés. (PIEA, article 6.5.2.1)

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES ET DÉPARTEMENTALES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée. Pour l'éducation physique, certaines contraintes tiennent compte de la nature des cours et des implications au niveau de l'apprentissage.

Remise des travaux et correction

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et aux moments fixés. L'étudiant est informé à l'avance des critères de correction et de la pondération d'un travail ou d'un examen.

Retard pour la remise d'un travail

La pénalité pour le travail remis en retard est de 10% de la valeur du travail par jour ouvrable de retard pour tout travail valant au moins 10% de la note finale. Lorsqu'il s'agit de fiches d'activités hebdomadaires, la perte sera de 1 point par jour de retard.

Présentation matérielle des travaux

L'étudiant remet des travaux propres et dactylographiés ou imprimés à partir de traitement de texte sur l'ordinateur. Les brouillons ne sont pas acceptés. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser le travail ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. Le retard à remettre le travail dans une forme acceptable est alors soumis à la pénalité prévue pour cette éventualité. (PIÉA, 6.2.5.2)

Qualité de la langue française

L'étudiant doit présenter ses travaux en un français correct. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser un travail ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. (PIÉA 6.3.1) Le retard à remettre le travail dans un français correct est alors soumis à la pénalité prévue pour cette éventualité.

Plagiat

Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative de collaboration à une telle action entraînent la note «0» (zéro) pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause. Dans ce cas, le professeur en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études. (PIÉA, 6.6.1)

Révision de notes

L'étudiant qui s'estime lésé dans l'évaluation de son travail ou examen peut demander la révision de sa note en cours de session ou la révision de sa note finale conformément aux dispositions de l'article 6.6.2 de la PIÉA.

Note de passage

La note de passage du cours est de 60%. Cette note minimale est accordée si l'étudiant a démontré qu'il a atteint les objectifs d'apprentissage du cours aux seuils fixés. (PIÉA, 6.5.2.1)

Présence au cours

La présence au cours est obligatoire.

Absence

Toute absence est portée au dossier de l'étudiant quelle que soit la raison.

L'étudiant ne peut cumuler plus qu'une (1) absence (équivalent à 3 heures de cours) qui n'est pas justifiée par des raisons graves.

Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'une autorisation de congé mais d'une mesure qui reconnaît à l'étudiant un droit limité à s'absenter.

Une 2^{ième} absence non reprise et non justifiée par une raison grave entraînera une exclusion du cours. Un avis sera acheminé à l'adjoint responsable au Service des programmes.

L'étudiant pourrait être amené à justifier son absence par un billet écrit indiquant la ou les raisons de son absence.

Reprise

Le professeur favorise le rattrapage quand cela est possible. Le professeur efface l'absence du dossier de l'étudiant lorsque l'étudiant reprend un cours manqué selon les conditions et les modalités précisées par le professeur.

Une absence justifiée par des raisons majeures acceptées comme telles par le professeur et pour laquelle on n'a pu offrir d'activité de rattrapage ne pourra être comptabilisée aux fins de sanction. Par contre, si l'étudiant ne reprend pas le cours manqué alors qu'il en a la possibilité, son absence est considérée comme non motivée et sera comptabilisée.

Retard

Les retards sont enregistrés. Le professeur peut refuser l'accès au cours en cas de retards répétés ou abusifs. Une absence est alors portée au dossier de l'étudiant.

Départs hâtifs

L'étudiant doit assister au cours jusqu'à la fin pour que sa présence soit enregistrée.

Modalités d'application

La politique de présence s'applique aux cours seulement et non aux activités d'évaluation sommative, auquel cas la PIÉA s'applique.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE POUR DES RAISONS GRAVES et lorsque le rattrapage n'est pas possible, l'étudiant doit aviser son A.P.I. le plus tôt possible. Dans certains cas, l'étudiant peut obtenir, selon le cas, la mention IT (incomplet temporaire) ou la mention IN (incomplet permanent) en conformité avec l'article 6.5.1.4 de la PIÉA et ainsi éviter l'échec.

Niveau d'engagement

Il est demandé à l'étudiant de s'impliquer activement dans la démarche du cours en donnant à sa participation une allure dynamique et enthousiaste.

Un comportement démontrant un niveau d'engagement inacceptable (sécurité) ou insuffisant (non participation aux activités pratiques d'apprentissage) peut être une cause de renvoi du cours et de refus d'accès par la suite.

L'étudiant doit établir une communication positive et respectueuse avec le professeur et les autres participants de son groupe, à défaut de quoi, il lui sera demandé de changer son langage ou son comportement sinon il devra quitter le cours.

Le professeur peut refuser l'accès au cours à un étudiant qui ne dispose pas de la tenue adéquate ou du matériel requis tel qu'indiqué au plan de cours. Une absence est alors enregistrée.

Un étudiant invité par son professeur à quitter le local doit récupérer ses effets et sortir tout de suite.

Droit d'appel

Un étudiant qui s'estime lésé lors de l'application de l'article 6.3.4 pourrait en appeler à l'adjoint responsable au Service des programmes.

Présence aux activités d'évaluation sommative

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire.

Toute absence non motivée pour des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour la dite activité. Des pièces justificatives peuvent être exigées.

Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par l'enseignant, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre l'enseignant et l'étudiant. (PIÉA 6.2.5.1)

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS.

Il est demandé à l'étudiant de s'impliquer activement dans la démarche du cours en donnant à sa participation une allure dynamique et enthousiaste.

Un comportement démontrant un niveau d'engagement inacceptable (sécurité) ou insuffisant (non participation aux activités pratiques d'apprentissage) peut être une cause de renvoi du cours et de refus d'accès par la suite.

L'étudiant doit établir une communication positive et respectueuse avec le professeur et les autres participants de son groupe, à défaut de quoi, il lui sera demandé de changer son langage ou son comportement sinon il devra quitter le cours.

Le professeur peut refuser l'accès au cours à un étudiant qui ne dispose pas de la tenue adéquate ou du matériel requis tel qu'indiqué au plan de cours.

Un étudiant invité par son professeur à quitter le local doit récupérer ses effets et sortir tout de suite.

EXIGENCES PARTICULIÈRES DU COURS DE SOCCER

- Aucun degré d'habileté préalable n'est requis pour ce cours. On subdivise le groupe en deux sous-groupes homogènes (des joueurs expérimentés et des joueurs débutants), en limitant les écarts d'habileté et en multipliant les possibilités de « toucher le ballon » en phase de jeu.
- Du vestiaire du collège, l'étudiant circule vers l'extérieur avec ses chaussures en main. De l'extérieur vers les vestiaires, l'étudiant circule vers l'extérieur avec ses chaussures en main afin d'éviter les blessures et de ne pas laisser de terre dans les corridors. Au vestiaire, on n'utilise pas les services sanitaires pour laver les chaussures.

Tenue vestimentaire obligatoire :

- T-shirt, short ou pantalon adéquat à l'activité, souliers à crampons de soccer, bas et protège-tibias sont fortement recommandés.
- Il faut prévoir une tenue vestimentaire pour pouvoir affronter les rigueurs de la température (pluie, froid). On ne peut être exempté d'un cours pour tenue vestimentaire inadéquate.
- Le port de bijoux est interdit et le professeur pourra demander à l'étudiant de les retirer s'il le juge nécessaire.
- **Les couvre-chefs sont interdits. Exemple : casquette, foulard, etc.**
- **Cheveux longs attachés.**
- Les étudiants devront avoir un comportement respectueux de l'environnement pendant la pratique du soccer et une attitude de respect envers leurs adversaires (qui sont avant tout des collègues de groupe).

Précisions sur l'engagement de l'étudiant dans l'activité d'apprentissage :

L'étudiant est ponctuel. Il se présente un peu à l'avance, en tenue adéquate et avec le matériel exigé.

Il applique les règles du savoir-vivre dans ses rapports avec les autres.

Il contribue au déroulement sécuritaire de l'activité.

Il contribue à la mise en place d'une ambiance de travail efficace, sérieuse, détendue et agréable.

Il applique les consignes relatives à l'exécution des tests et des exercices de façon rigoureuse.

Il enregistre méthodiquement les observations demandées sur les fiches

Il rencontre son professeur dans les périodes de disponibilité indiquées pour toute question ayant rapport avec le cours.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Matériel obligatoire : cadenas, crayon de plomb, porte document, accessoires d'hygiène personnelle

Documentation obligatoire : Texte COOP – Soccer # 26 719

MÉDIAGRAPHIE

DUFOUR Jean. *Le Football : technique, tactique, stratégie et entraînement*, Paris, Bornemann, 1962, 111 pages.

NELSON, L. Richard, *Soccer : technique, règles du jeu, exercices pratiques, jeu du gardien du but*, Ottawa, M. Broquet, 1986, 78 pages.

BENGUÉ, Laurent. *Les Fondamentaux du Foot*, Paris, Amphora, 1998, 220 pages.

CALENDRIER DE TRAVAIL

Cours	Contenus
1	Présentation du plan de cours : <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'observations (15%) • Jeu dirigé, règlements
2	Parcours d'habiletés et jeu dirigé Présentation du travail hors-cours : diagnostic et prescription
3	Expérimentation des techniques, jeu dirigé En début de cours : remise du travail hors-cours (10%)
4	Examen théorique (15%) Expérimentation des techniques et jeu dirigé
5-6-7	Expérimentation des techniques, jeu dirigé Défensive et offensive (stratégies complexes) Révision du parcours d'habiletés (cours # 7)
8	Parcours d'habiletés et jeu dirigé (25%)
9-10	Évaluation en jeu : épreuve terminale (30%) Cours 9 : distribution du BILAN Cours 10 : en début de cours ; remise du BILAN (5%)